

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-huit, le mercredi onze juillet, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-six juin par le Président du Syndicat Mixte. Le quorum n'ayant pas été atteint, le conseil a de nouveau été convoqué le mercredi onze juillet à dix-neuf heures, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans conditions de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 9
 Nombre de votants : 10

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 11 juillet 2018					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine	x			
BOUCHAUD	Guy				
BOYER	Jean-Jacques		x		
BUFFAT	Marc				
CHAPUIS	Bruno				
CLUGNAC	Emmanuel		x		
COUTURIER	Pierre-Yves				
COUVY	Jean-Paul				
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle	x			
GENDREAU	Jean-Jacques	x			
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle		x		
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick				
LALANNE	Jean				
LAMONERIE	Bruno				
LAPEYRE	Jean-Marie				Nadine HERMAN
MARTINOT	Claude	x			
MAURUSSANE	Annick		x		
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain		x	J-Pierre GROLHIER	
SAVOYE	Gérard				
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		9	5	1	1

Secrétaire de séance : Francine BERNARD

Objet : adoption du PV de la réunion du 23 mai et désignation du secrétaire de séance.

AR PREFECTURE

024-200068260-20180711-2018071117-DE
 Regu le 19/07/2018

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, expose que le Comité Syndical doit désigner son secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Comité Syndical nomme Francine BERNARD secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 23 mai 2018 est approuvé à l'unanimité par les délégués présents.



Le Président,
Jean-Pierre GROLHIER

*Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20180711-2018071117-DE
Regu le 19/07/2018